

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 6 septembre 2018

Nombre de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an Deux Mil dix-huit, jeudi 6 Septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 Août 2018

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, M. Marc FERLAY, Mme Marie-Dominique CHEVRON, Mme Florence BRIERE, M. Bertrand CHAMBE, Mme Sophie RODIER, M. Benoit VERNAISON, M. Sébastien BALMONT, M. Wilfried ROLLET.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h45

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la levée de la préemption sur l'emplacement réservé n° 12. **Unanimité**

POINT SUR LE CHANTIER DE L'ECOLE

La rénovation de l'ancien bâtiment a pris du retard à la suite d'un problème d'étanchéité et d'isolation.

L'entreprise VAGANAY devrait avoir fini les travaux fin septembre 2018 pour permettre au second œuvre de commencer les travaux.

Le chantier avance mais avec du retard. Un nouveau planning sera réalisé très prochainement.

Un nouveau test d'étanchéité (hors marché pour 480 € TTC) aura lieu le 18 septembre au matin.

RÉFLEXIONS SUR L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU QUARTIER ET AVENANT

Les réflexions avec OXYRIA avancent et sont très satisfaisantes.

• DELIBERATION : AVENANT

Un avenant à valider :

OXYRIA – Avenant N°1 : Création d'un nouveau quartier – Préprogramme et programme détaillé : 5250 € HT

Cet avenant attribue une mission supplémentaire pour la désignation d'un mandataire et de la mission qui lui sera confiée.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONSULTATION POUR UNE ÉTUDE GÉOLOGIQUE DE LA COMMUNE DE DUERNE – PLU

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la Direction Départementale des Territoires du Rhône - Service Planification Aménagement Risques, a fortement conseillé à la Commune de réaliser une étude géologique dans le cadre de la révision de son PLU dans le but de sonder les sols sur l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de lancer une consultation pour effectuer cette étude.

Délibération adoptée à l'unanimité

REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE DU FPIC

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que le Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instaure une péréquation horizontale visant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il est proposé une nouvelle répartition dérogatoire libre gagnant/gagnant pour les communes du territoire.

L'attribution de Duerne est de 12878 € en 2018 au lieu de 12142 € en 2017 soit une augmentation de 736 €.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016.

Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le Maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil qui souhaite être le DPD de la Commune.

Monsieur Patrick HERRERO se propose pour être le Délégué à la Protection des Données de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

APPROBATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'AMO ET D'ASSURANCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Monsieur Patrick HERRERO expose aux membres du Conseil que dans le cadre de la poursuite de la mission du cabinet SIGMARISK concernant l'appel d'offre pour le marché des assurances il est nécessaire :

- D'approuver la convention de groupement avec la CCMDL
- D'autoriser la Maire à signer le groupement de commande
- De désigner un représentant pour la CAO ad hoc
- D'autoriser la signature des marchés attribués par la CAO ad hoc

Il précise au Conseil qu'il se propose pour être le représentant pour la CAO ad hoc.

Il indique également que les honoraires pour la mission du Cabinet AMO SIGMARISK sera de 208 € HT soit 249.15 € TTC et demande au Conseil s'il est d'accord pour poursuivre l'appel d'offre pour le marché des assurances pour :

- Lot 1 Dommages aux biens
- Lot 2 Responsabilité civile
- Lot 3 Protection juridique de la collectivité et défense pénale des agents et des élus
- Lot 4 Flotte et auto missions

Délibération adoptée à l'unanimité

PARTICIPATION 2018 A LA PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée par le service Urbanisme ADS de la CCMDL. Ce service apporte une aide aux Communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Une convention a déjà été signée mais que suite à des évolutions il est nécessaire de signer un nouveau contrat explicitant les paramètres de calcul de la participation financière de chaque commune.

Le coût « population » passe de 1 € à 1.30 € par habitant.

La participation prévisionnelle pour l'année 2018 pour la Commune de Duerne s'élève à 3121.42 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la nouvelle convention de prestation.

Délibération adoptée à l'unanimité

BILAN ÉNERGÉTIQUE 2018 SYDER

Monsieur Patrick HERRERO présente les grands points de ce rapport.

La commune de Duerne a fait appel en 2012 au service de Conseil en Energie Partagé mis en place à l'époque par le Parc Eco-Habitat, et repris depuis 2016 par le Syder en partenariat avec la Communauté de Communes.

Ce service propose la réalisation d'un bilan et une analyse des consommations d'énergie et d'eau. Sur cette base, des préconisations sont formulées dans l'objectif de diminuer le poids de ces dépenses dans le budget des communes et les émissions de GES.

C'est ce bilan et cette analyse allant jusqu'à l'année 2017 qui ont été présentés au conseil municipal.

Globalement, le remplacement de (presque) toutes les chaudières utilisant des énergies fossiles ainsi que l'extinction nocturne et le remplacement des ampoules énergivores de l'éclairage public permet à la commune de limiter son budget énergie. Et les émissions de Gaz à Effet de Serre ont elles été réduites significativement suite au passage aux chaudières bois, en cohérence avec l'objectif TEPOS (Territoire à Energie POSitive) de la CCMDL.

Le conseil municipal va maintenant se pencher sur les données de chacun de nos bâtiments publics et voir comment mettre en œuvre les préconisations proposées.

Les personnes qui souhaitent lire le rapport peuvent aller le consulter en Mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Monsieur le Maire présente les points importants de ce rapport et précise qu'il y a 582 habitants desservis sur Duerne.

Les personnes qui souhaitent lire le rapport peuvent aller le consulter en Mairie.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CCMDL DE L'ANNÉE 2017

Présentation reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal

EMPLACEMENT RÉSERVÉ NUMÉRO 12

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur l'emplacement réservé numéro 12. Cet emplacement sera retiré lors de la révision du PLU qui est en cours.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- Madame Florence BRIERE indique que la Commission Culture est en cours de discussion sur l'harmonisation des fonctionnements et de la tarification des bibliothèques.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Florence BRIERE indique qu'avec le centre socio-culturel un test d'Accueil Centre Loisir sera effectué du 22 au 26 Octobre 2018 à la Salle des fêtes de Duerne.
- Monsieur le Maire annonce la reprise du marché à Duerne les Samedis de 7h30 à 12h00 : vente de fruits, de légumes et de miel sur la Place du Marché.
- **Rappel :** Les conteneurs à déchets ne servent pas à collecter les gros cartons mais les cartonnettes. Les cartons doivent être amenés à la déchetterie. Les contrevenants sont passibles d'une amende.

La séance est levée à 23h10

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 4 Octobre à 20h30

